



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU LOT

Cahors, le 7 février 2020

Communiqué de presse

Le Lot signe son premier emploi franc

Ce vendredi 7 février, l'entreprise Edicad de Cahors a recruté une jeune femme de Terre Rouge en CDI en ce début d'année, et signé le premier emploi franc du Lot.

Le dispositif des emplois francs

Les emplois francs sont un dispositif d'aide à l'embauche qui vise à répondre aux inégalités que subissent certains de nos concitoyens : à diplôme, âge et parcours équivalents, il est en effet plus difficile d'accéder à un emploi pour les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Il s'agit d'un engagement du programme présidentiel, pour une réponse forte et innovante aux discriminations à l'emploi au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Le dispositif a été mis en place, à titre expérimental, d'avril 2018 à mars 2019 afin de lutter contre le chômage et la pauvreté dans certains quartiers prioritaires de la politique de la ville listés par arrêté ministériel. D'avril à décembre 2019, le département de Haute-Garonne, alors seul département d'Occitanie, a intégré l'expérimentation.

Généralisant pour un an le dispositif des emplois francs à l'ensemble des quartiers de la politique de la ville du territoire national, le décret du 26 décembre 2019 permet désormais à tout employeur affilié à l'assurance-chômage, recrutant une personne résidant dans un de ces quartiers, en CDI, ou en CDD d'au moins 6 mois, de percevoir **une aide financière de l'État**, quels que soit l'âge, le niveau de qualification ou la durée d'inscription à Pôle Emploi de la personne recrutée.

Le dispositif des emplois francs est mis en œuvre par Pôle Emploi et les missions locales.

L'aide financière peut atteindre 15 000 euros sur 3 ans pour une embauche en CDI. Elle est calculée en fonction de la durée hebdomadaire de travail, de la nature et de la durée du contrat de travail. Elle n'est pas cumulable avec une autre aide d'État à l'insertion, à l'exception des embauches réalisées en contrat de professionnalisation, qui peuvent donner lieu au versement de l'aide. En CDD d'au moins six mois, l'aide s'élève à 5 000 euros sur 2 ans. **Attachée au lieu de résidence de la personne recrutée et non à la localisation de l'entreprise, la mesure doit promouvoir la mobilité par l'inclusion dans l'emploi durable.** La demande d'aide doit être adressée à Pôle emploi dans les trois mois suivant la date de signature du contrat de travail et l'aide est versée à un rythme semestriel. Sur les 17 000 emplois francs créés depuis le début du dispositif, 80 % sont des CDI, l'aide financière étant plus avantageuse.

Contact presse : pref-communication@lot.gouv.fr

Tél. 05 65 23 10 60

préfecture du Lot – bureau du cabinet et de la communication interministérielle

site internet : www.lot.gouv.fr



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU LOT

Pour 2020, la région Occitanie s'est fixée un objectif plancher de 1 223 emplois francs, visant, pour le Lot, le seul quartier prioritaire de la politique de la ville du département, Terre Rouge, à Cahors. À peine un mois après l'annonce de la généralisation du dispositif, le Lot enregistre déjà son premier contrat.

L'entreprise EDICAD

EDICAD est une entreprise éditrice de logiciels de CAO/DAO et de métrés à destination des architectes et des maîtres d'œuvre, mais aussi de toutes les entreprises du bâtiment, en France et en Europe.

Cette entreprise qui existe depuis plus de 20 ans a été reprise en janvier 2019 par Aurélie et Pierre-Alain Roger.

Soucieux de proposer des logiciels de qualités et innovants, mais aussi de développer la partie export, les gérants ont recruté de nouveaux collaborateurs en passant ainsi de 10 à 20 collaborateurs. EDICAD est toujours à la recherche de personnes qualifiées et motivées dans le domaine du développement informatique et du commerce pour continuer à progresser tout en gardant le souhait de rester une entreprise à taille humaine.

Contact presse : pref-communication@lot.gouv.fr

Tél. 05 65 23 10 60

préfecture du Lot – bureau du cabinet et de la communication interministérielle

site internet : www.lot.gouv.fr